



Compte séparer et travaux syndic

Par catalans, le 30/07/2009 à 09:44

Bonjour,

je me pose les questions suivante par rapport à mon syndic de notre résidence :

1 – le syndic nous a ouvert un compte séparer (il est obligé...) dans sa banque (pour des questions de facilité), mais les chèques des appels de fonds sont toujours demandé à l'ordre du nom syndic (SEGITO) ?

Je trouve cela étonnant ? Est-ce normal ? merci pour vos conseils ?

2 – lors d'une assemblé générale notre syndic nous a fait voté « discussion des travaux à venir » les choix d'une orientation de travaux entre 2 devis :

1-Le premier ravalement complet d'une façade sur 4 avec échafaudage... (40700 €)

2-Le deuxième ravalement par des acrobats sans échafaudage... (19000 €)

L'assemble générale à choisit l'orientation d'un ravalement complet, et pas forcement de faire réaliser les travaux...

Sans aucune nouvelle pendant 1 an, les travaux commencent, seule une lettre du syndic une semaine avant les travaux nous informe des travaux et nous demande l'appel de fond en un fois.

La méthode est elle légale ?

Merci pour vos informations

fabrice